

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} octobre 2018
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire suppléant.

Monsieur le maire et madame Anabel Vachon - District No 2 sont absents.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 10 septembre 2018
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - septembre 2018
 - 5.2 Procuration - Autorisation auprès des organisations gouvernementales
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1 Demandes d'aides financières des organismes
7. LOISIRS ET CULTURE
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Autorisation - Inspection télévisée du réseau d'égouts
 - 8.2 Autorisation congé sans solde - Guy Vachon
9. URBANISME

- 9.1 Dérogation mineure DM-2018-03 de Monsieur Jean-Charles Gosselin, domicilié au 692, 10^e Avenue Sud

10. INCENDIE

- 10.1 Mandat d'architecture - Analyse avant-projet - Futur garage incendie
 10.2 Tarification Ste-Clotilde
 10.3 Autorisation signature - Entente intermunicipale avec Adstock et Sacré-Cœur-de-Jésus (achat d'équipements)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PROCHAINE SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pascal Létourneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

18-10-7226

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 10 septembre 2018

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 10 septembre 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 10 septembre 2018.

18-10-7227

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Mme Josée Saint-Pierre nous entretient sur :

- Négociations de la convention collective sont toujours en cours présentement
- Autorisation du congé sans solde pour Guy Vachon

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Rencontre R. Fillion de Les Embellissements La Chaudière inc., des plans seront soumis pour les travaux à effectuer sur le talus de la route 112
- Chambre de commerce : aucune rencontre
- Aréna : ouverture prévue le 5 octobre

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Mise à feu d'un bâtiment à Sacré-Cœur-de-Jésus
- C.C.U. demande de dérogation : une rencontre a eu lieu, il en sera question plus tard lors de cette séance

M. François Baril nous fait un suivi :

- Rencontre du Comité social et intergénérationnel, les principaux sujets : Sécurité alimentaire, Piste cyclable (dossier à suivre)
- Reste 8 actions à actualiser de la politique familiale
- Piscine : nous réitérerons d'autres demandes lors d'éventuelles demandes de subvention
- La construction d'un centre communautaire faisait aussi partie des actions qui sont à faire

4.1 Réponses aux demandes en suspens

Madame Manon Vachon répond à une demande d'un citoyen lors de l'assemblée précédente :

BUDGET ÉQUIPEMENT SIGNALISATION

À chaque année, nous avons entre 3 000 \$ et 3 500 \$ au budget pour du matériel de signalisation.

En 2017, nous avons dépensé 3 260 \$.

À ce jour, on a 25 \$ de dépensé, on se garde toujours des équipements de signalisation en inventaire pour réparer les bris, etc.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**5.1 Comptes à payer - septembre 2018**

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de septembre 2018 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 957 843,48 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs au montant de 911 870.94 \$. Un montant de 45 972.54 \$ pour les prélèvements de salaires de septembre est également approuvé.

5.2 Procuration - Autorisation auprès des organisations gouvernementales

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Manon Vachon, à représenter la Municipalité d'East Broughton auprès des diverses instances gouvernementales, dont Revenu Québec et l'Agence de revenu du Canada. Cette procuration restera valide pour une durée indéterminée.

18-10-7229

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La Municipalité a reçu une lettre de 3 entrepreneurs ayant leurs commerces sur son territoire. Ceux-ci formulent une demande à l'effet qu'un amendement soit apporté au règlement 8.3.4 sur les garages et abris d'autos temporaires. Une réponse sera faite que ce dossier est traité par le service d'urbanisme.

La Maison des Jeunes d'East Broughton nous envoie une lettre de remerciement pour l'aide financière accordée.

L'Association pulmonaire Québec invite la Municipalité à participer à la 3^e campagne « Villes et municipalités contre le radon ».

Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable invite monsieur le maire à assister à une rencontre réunissant l'ensemble des maires de la circonscription et qui aura lieu à Ottawa le 30 octobre prochain.

La pompière Samantha Jalbert Paré nous remet sa lettre de démission, effective à compter du 30 novembre prochain. Le conseil municipal la remercie pour les bons services rendus et son implication bénévole dans plusieurs activités. Une lettre lui sera envoyée.

Madame Carole Lessard et monsieur Jean-Yves Vachon nous envoie une demande concernant leur terrain faisant l'objet d'un dossier à la CPTAQ. Ce dossier est présentement en vérification afin d'envisager des démarches possibles pour faire avancer ce dossier.

6.1 Demandes d'aides financières des organismes

Opération Nez Rouge et Accompagnement TM nous ont fait parvenir des demandes d'aides financières au cours des derniers mois.

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la somme de 100 \$ à Opération Nez Rouge.

18-10-7230

ADOPTÉ

Pour la demande de Raccourciement TM, des vérifications ultérieures seront effectuées à savoir s'ils desservent le territoire d'East Broughton et une décision sera prise par la suite, dépendamment de la disponibilité budgétaire.

7. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Autorisation - Installation de caméras

ATTENDU le désir de protéger nos infrastructures municipales;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Télé-Alarme Plus inc. au montant total de 22 547,74 \$ taxes incluses.

18-10-7231

ADOPTÉ

8.2 Autorisation congé sans solde - Guy Vachon

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la lettre signée par la directrice générale par intérim et d'autoriser monsieur Guy Vachon à prendre un congé sans solde pour une période de 6 semaines, soit à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 9 novembre inclusivement.

18-10-7232

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Dérogation mineure DM-2018-03 de monsieur Jean-Charles Gosselin, domicilié au 692, 10^e Avenue Sud

ATTENDU que la demande de permis de construction n'avait pas été déposée pour ce qui a été réalisé;

ATTENDU QUE la conclusion du Comité consultatif d'urbanisme est que cette construction est dérogatoire en ce qui concerne la hauteur des murs et la somme des superficies totales des bâtiments accessoires présents sur la propriété;

ATTENDU que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure DM-2018-03.

18-10-7233

ADOPTÉ

10. INCENDIE**10.1 Acceptation mandat d'architecture - Analyse avant-projet - Futur garage incendie**

ATTENDU que 3 soumissions ont été reçues pour une étude d'avant-projet relative aux travaux à réaliser au futur garage incendie;

ATTENDU que les soumissions reçues se détaillent ainsi :

- A.G. architecte inc. 5 696,85 \$
- Atelier Guy architectes 12 580,00 \$
- Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques 29 800,00 \$

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de A.G. architecte inc. au montant de 5 696,85 \$ plus taxes.

18-10-7234

ADOPTÉ

10.2 Tarification Ste-Clotilde

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que le S.S.I. de East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus et Adstock implante une tarification concernant l'utilisation du camion-citerne lorsque requis par la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce.

La tarification est établie à 200 \$ de l'heure. Ce taux sera le même pour toutes les heures subséquentes à la première.

Le S.S.I. d'East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus et Adstock respectera les conditions de l'article 5 (mode de répartition des coûts) de l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie de la MRC des Appalaches concernant les salaires, le coût des biens périssables et le 25 % pour les frais d'administration et bénéfices marginaux.

De plus, lors d'une demande d'assistance d'un véhicule d'élévation, si l'échelle aérienne est déployée à la demande du chef incendie ou du responsable de la municipalité qui reçoit l'assistance, une tarification de 300 \$ l'heure leur sera facturée pour la première heure et 200 \$ pour les heures subséquentes.

Si l'échelle n'est pas déployée lors d'une intervention, aucun coût ne sera attaché à la présence de ce camion car celui-ci sert également de véhicule d'intervention.

18-10-7235

ADOPTÉ

10.3 Autorisation signature - Entente intermunicipale avec Adstock et Sacré-Cœur-de-Jésus (achat d'équipements)

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer l'entente intermunicipale avec les municipalités de Sacré-Cœur-de-Jésus et d'Adstock concernant l'achat d'équipements en matière de protection et de lutte à l'incendie. Cette entente prévoit un partage des revenus et des dépenses face à l'utilisation de ces dits équipements.

18-10-7236

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Raisons du refus de la demande de dérogation
- Travaux à faire sur le talus de la route 112
- La provenance des fonds pour l'achat de la nouvelle maison des jeunes (une réponse sera donnée lors de la prochaine séance)

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 5 novembre à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h.

18-10-7237

ADOPTÉ

François Baril, maire suppléant

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe